

Province de Québec
Municipalité de Yamaska

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Yamaska, tenue le 19 décembre 2023, à 19 heures, à la salle Léo-Théroux au 45, rue Cardin à Yamaska.

Sont présents:

Siège #1	Mme Danielle Proulx	Siège #2	M. François Martin
Siège #3	M. Richard Théroux	Siège #4	M. Léo-Paul Desmarais
Siège #5	M. Martin Joyal	Siège #6	M. Alain Crevier

Sous la présidence de la mairesse Mme Diane De Tonnancourt.

Formant le quorum, sous la présidence de madame Diane De Tonnancourt.
(Code municipal du Québec - article 147)

Sylvie Viens agit à titre de secrétaire d’assemblée à cette séance.

1- **Ouverture de la séance**

À 19h00, Mme la Mairesse constate le quorum et déclare la session ouverte.

2- **Adoption de l’ordre du jour**

RÉSOLUTION 2023-12-270

Sur proposition de Martin Joyal, appuyée par Danielle Proulx,
Il est résolu, unanimement,

D’adopter l’ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l’ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires 2024;
4. Adoption du programme triennal 2024-2025-2026;
5. Période de questions
(portant uniquement sur les points à l’ordre du jour);
6. Levée de la séance.

3- **Adoption des prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2024**

RÉSOLUTION 2023-12-271

Mme la Mairesse procède à la présentation du budget 2024.

REVENUS

TAXES GÉNÉRALES	2 386 315,16 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	19 000,00 \$
IMMEUBLES ET ÉTABLISSEMENTS GOUV.	89 744,00 \$
TRANSFERT DE DROIT	171 214,42 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	4 000,00 \$
TRANSPORT	125 000,00 \$
SUBVENTION	7 494,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	25 000,00 \$
SERVICES RENDUS ADMINISTRATION GÉN.	23 625,00 \$
SERVICES RENDUS HYGIÈNE DU MILIEU	17 860,00 \$

LOISIRS ET CULTURE	25 400,00 \$
TRANSPORT-VIGNETTES DE STATIONNEMENT	20 000,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	62 000,00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	2 000,00 \$
INTÉRÊTS	34 500,00 \$
AUTRES REVENUS ÉOLIENNES	100 000,00 \$
APPROPRIATION DU SURPLUS	173 290,90 \$
RÉSERVES ÉGOUTS	28 000,00\$
TOTAL DES REVENUS	3 314 443,48 \$

CHARGES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	668 853,47 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	358 523,00 \$
TRANSPORT	739 366,42 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	565 077,89 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	8 900,00 \$
AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	90 381,00 \$
LOISIRS ET CULTURE	345 459,78 \$
INTÉRÊTS SUR DETTE À LONG TERME	190 603,34 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	500,00 \$
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	240 066,99\$
DÉPENSES D’INVESTISSEMENT	106 711,59\$
TOTAL CHARGES :	3 314 443,48 \$

Conformément à l’article 954 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité se doit d’adopter un budget avant la fin de décembre de chaque année et fin janvier à la suite d’une élection générale;

Conformément à l’article 956 du *Code municipal du Québec*, les délibérations et la période de questions de cette séance portent exclusivement sur le budget;

Sur proposition d’Alain Crevier, appuyée par François Martin,
Il est résolu, unanimement,

D’adopter le budget présenté pour l’année 2024, lequel totalise des revenus de 3 314 443,48 \$ et des dépenses de 3 314 443,48 \$.

4- Adoption du programme triennal 2024-2025-2026

RÉSOLUTION 2023-12-272

Considérant que selon l’article 953.1 du *Code municipal du Québec*, la municipalité doit adopter un programme des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que ce programme doit identifier les dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité qui vise les objectifs suivants :

- lui fournir un outil de planification des investissements compte tenu de ses priorités de développement et des ressources financières dont il dispose;
- lui permettre d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs;
- lui permettre d'élaborer son calendrier de réalisation des règlements d'emprunt tout en l'aidant à connaître ses besoins de financement.

Sur proposition de Danielle Proulx, appuyée par Martin Joyal,

Il est résolu, unanimement,
D’adopter le programme triennal d’immobilisations tel qu’il suit :

**PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
2024**

ADMINISTRATION :	
-RÉNOVATION – 137, PRINCIPALE (DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS)	65 397,00\$
-LOGICIEL	5 584,00\$
TRAVAUX PUBLICS :	
-RANG ST-LOUIS (DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS)	1 052 394,00\$
-LUMIÈRES DEL – RUES DU VILLAGE	12 000,00\$
-PLAN D’INTERVENTION (SUBVENTION TECQ)	15 000,00\$
-GARAGE MUNICIPAL – THERMOPOMPE	5 000,00\$
-ASPHALTAGE MÉCANISÉ	200 000,00\$
HYGIÈNE DU MILIEU :	
-AQUEDUC – RUE LAUZIÈRE (SUBVENTION TECQ À CONFIRMER)	735 216,00\$
-PLUVIAL – RUE PRINCIPALE (SUBVENTION TECQ À CONFIRMER)	100 000,00\$
-ÉGOUTS - MISE AUX NORMES	62 000,00\$
LOISIRS ET CULTURE :	
-PATINOIRE – DECK (DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS)	270 650,00\$
-TERRAIN DE TENNIS (DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS)	250 000,00\$
-ESTRADES–SOCCER ET BALLE MOLLE (DEMANDE DE SUBVENTION)	13 428,00\$
-50 ^E COMMÉMORATION GLISSEMENT TERRAIN (DEMANDE DE SUBVENTION)	10 000,00\$
-SALLE LÉO-THÉROUX – RÉNOVATION	50 000,00\$
-RAMPE POUR KAYAK	4 500,00\$
-BORNES – RÉPARATION VÉLOS (DEMANDE DE SUBVENTION)	5 200,00\$
-STATIONNEMENT FOSSÉ – TERRAIN BALLE MOLLE	25 000,00\$
-BANC – PAVILLON COMMUNAUTAIRE	4 000,00\$
-CIMENT – JEUX EXERCISEURS	7 000,00\$
TOTAL 2024 :	2 892 369,00\$

**PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
2025**

TRANSPORT ROUTIER	
-LUMIÈRES DEL – RUES DU VILLAGE	12 000,00\$
-ASPHALTAGE MÉCANISÉ	200 000,00\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
-GÉNÉRATRICE (SI SUBVENTION)	40 000,00\$
HYGIÈNE DU MILIEU	
-VANNES À REMPLACER – INSPECTION	10 000,00\$
-AQUEDUC – RUE PRINCIPALE (SUBVENTION TECQ)	300 000,00\$
LOISIRS ET CULTURE	
-ENSEIGNE NUMÉRIQUE	25 000,00\$

TOTAL 2025 : **587 000,00 \$**

**PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
2026**

TRANSPORT ROUTIER	
-LUMIÈRES DEL – RUES DU VILLAGE	12 000,00\$
-ASPHALTAGE MÉCANISÉ	200 000,00\$
LOISIRS ET CULTURE	
-FÊTE 300 ^E (DEMANDE DE SUBVENTION)	50 000,00\$
TOTAL 2026:	262 000,00 \$

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées, par la mairesse Diane De Tonnancourt, à poser leurs questions portant sur les points à l’ordre du jour conformément au règlement de la Municipalité.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2023-12-273

Sur proposition de Martin Joyal, appuyé par François Martin,
Il est résolu, unanimement,

Que la séance soit levée, à 19h17.

Diane De Tonnancourt
Mairesse

Sylvie Viens
Secrétaire d’assemblée

Je, Diane De Tonnancourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Diane De Tonnancourt
Mairesse